



Programme d'accompagnement des entreprises pour la réduction de l'impact énergétique et environnemental dans leurs activités de transport et logistique

PLATEFORME D'ÉCHANGE DE DONNÉES ENVIRONNEMENTALES TRANSPORT

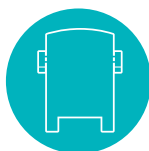
La plateforme d'échange de données accompagne la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la transmission et la collecte des données environnementales entre transporteurs, commissionnaires de transport et chargeurs.

Solution **GRATUITE** et **SÉCURISÉE**

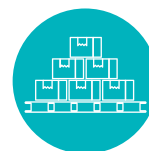
La plateforme d'échange de données est au cœur du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique qui soutient les chargeurs, commissionnaires de transport et transporteurs dans une dynamique de transition écologique de la filière. Ce programme est porté par **les instances publiques et les organisations professionnelles**.

LES PRESTATAIRES DE TRANSPORT

- Transmettent mensuellement les quantités de GES émises pour tous les trajets commandités par leurs donneurs d'ordre
- Renseignent annuellement leurs indicateurs de performance



Transporteurs



Chargeurs

LES DONNEURS D'ORDRE

- Collectent mensuellement la quantité de GES émise pour leur compte par leurs prestataires de transport
- Renseignent annuellement leurs indicateurs de performance



Commissionnaires



Propriété de l'ADEME



Solution gratuite et garantissant la confidentialité des données. Plus d'informations sur www.eve-transport-logistique.fr

LES BÉNÉFICES APPORTÉS PAR LA PLATEFORME



Un espace unique facilitant la gestion de données standardisées pour chacun des acteurs



Des indicateurs clés pour évaluer sa performance environnementale transport et obtenir une synthèse



Une plateforme gratuite et accessible pour tous les professionnels du transport et de la logistique



Une solution sécurisée pour garantir la confidentialité des données, échangées sur consentement

📌 POUR LES DONNEURS D'ORDRE :

- **Analyser et suivre la performance de ses prestataires de transport** en matière environnementale : meilleure compréhension des méthodologies de calcul GES des transporteurs, visibilité de leurs indicateurs clés*, possibilité de mettre en œuvre une politique d'achats responsables avec l'impact GES comme critère de performance logistique

📌 POUR LES PRESTATAIRES DE TRANSPORT :

- Être en conformité avec **l'article L1431-3 du Code des transports (Information GES des prestations de transport)**
- **Mettre en valeur** son engagement dans une démarche environnementale et sa performance en matière d'émission de GES auprès des donneurs d'ordre*

* Données soumises au consentement de l'entreprise

QUELQUES INDICATEURS CLÉS (KPI)

- Émissions de GES (kg CO₂e), tonnes-kilomètres (t-km), intensité carbone (gCO₂e/t-km)
- Nombre de véhicules et de conducteurs
- Part des véhicules équipés en géolocalisation, en télématique embarquée et des conducteurs formés à l'éco-conduite
- Part des véhicules selon les typologies d'énergie et des différentes normes Euro

📌 UN ACCOMPAGNEMENT SUR 3 DISPOSITIFS POUR RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GES

En s'engageant dans le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement), les entreprises bénéficient d'outils opérationnels pour évaluer les émissions liées à leur activité et leurs actions de réduction, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement personnalisé afin de suivre leurs progrès réalisés.



**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique

Le programme Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique accompagne les chargeurs, les commissionnaires de transport et les transporteurs, pour la réduction de leur impact énergétique et environnemental, dans une dynamique de filière.

09 72 11 60 68 contact@eve-transport-logistique.fr www.eve-transport-logistique.fr

📌 DÉCOUVRIR LA PLATEFORME
www.eve-transport-logistique.fr

Le programme est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

